



LES ARTICLES LES PLUS LUS SUR LESECHOS.FR

1. Free ne pourra plus utiliser le réseau d'Orange après 2018
2. Quand le Qatar courtise Sarkozy
3. Cette nuit en Asie : le Japon s'attaque à un gisement de « glace qui brûle »
4. Le patron de Dassault Systèmes songe à quitter la France
5. François Hollande sur le terrain pour s'expliquer

LE POINT DEVUE

de Pierre Moscovici

Mon plan pour réduire les délais de paiement

J'ai été récemment interpellé dans ces colonnes à propos des délais de paiement (« Les Echos » du 27 février) : « *Encore un effort, Monsieur Moscovici* », me disait-on. Je veux dire en quoi le plan que j'ai annoncé au Salon des Entrepreneurs est une réponse forte et cohérente à la question soulevée.

Pourquoi, d'abord, s'intéresser à ce qui peut apparaître comme un simple sujet de relations commerciales ? Parce que derrière les délais de paiement se cache un enjeu macroéconomique, tellement important que le Premier ministre l'a mis au troisième rang des décisions du pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. On oublie trop souvent qu'à court terme les banques des entreprises... ce sont surtout les entreprises elles-mêmes. Comme le précise le rapport de Jean-Michel Charpin, que j'ai récemment rendu public, les délais de paiement que s'octroient les entreprises entre elles sont à l'origine d'un crédit implicite de court terme qui représentait en 2012 plus de 600 milliards d'euros, soit... 30 % du PIB.

Se faire payer dans les temps est un enjeu de tous les jours pour les chefs d'entreprise : au niveau agrégé, cette question quotidienne se mue en enjeu global de financement des entreprises. C'est pourquoi j'ai proposé, il y a trois semaines, un plan de renforcement de la trésorerie des entreprises. Des délais de paiement élevés, ce sont des besoins de trésorerie supplémentaire, donc des risques de défaillances supplémentaires. C'est, enfin, le symptôme de relations

tendues entre les entreprises au sein des filières économiques.

Un délai légal existe pourtant dans notre pays, en théorie protecteur des intérêts des fournisseurs dont le pouvoir de marché ne permet pas à lui seul de faire respecter des délais compatibles avec la vie normale d'une entreprise. Malgré cela, près de 30 % des entreprises voient leurs délais de paiement dépasser 60 jours. Un chiffre m'a frappé : si la loi était aujourd'hui respectée, ce sont plus de 10 milliards d'euros qui seraient rendus aux PME et ETI de notre pays ! Il fallait donc agir.

C'est ce que je fais à travers quatre leviers d'action. D'abord, des mesures de court terme, immédiates pour sou-

Si la loi était respectée, plus de 10 milliards d'euros seraient rendus aux PME et ETI de notre pays.

lager la trésorerie des PME : 500 millions d'euros de crédits de trésorerie, le préfinancement du crédit d'impôt recherche et, surtout, du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice). Ensuite, des mesures structurelles : il y a en France une loi du silence des clients vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre qu'il faut briser. Aujourd'hui, une PME doit traîner son client devant les tribunaux pour se faire payer dans les délais légaux : ça ne marche pas, ça ne peut pas marcher. Demain, la loi consommation inclura donc des sanctions administratives directes, dissuasives, associées à une

publication harmonisée des informations relatives aux délais de paiement dans les comptes annuels par les commissaires aux comptes. Enfin, je crois fermement qu'une nouvelle culture du paiement doit se diffuser. Au sein de la puissance publique, pour commencer : l'Etat va progressivement étendre ses centres de traitement et de paiement unique des factures pour permettre le respect d'un délai global de paiement inférieur à vingt jours d'ici à 2017, et mes services accompagneront en 2013 les collectivités locales pour les aider à réduire elles aussi leurs délais, notamment au travers de la dématérialisation de la chaîne de la dépense. Il faut aussi promouvoir de nouvelles pratiques dans les filières industrielles : la médiation interentreprises est là pour y aider. La mission confiée par le Premier ministre au sénateur Martial Bourquin permettra également d'approfondir ces propositions, voire d'aller encore plus loin.

Plus loin même, ne faut-il pas réfléchir à une petite révolution qui serait d'engager notre pays vers une dématérialisation totale des factures ? Il y a là un beau chantier de modernisation de notre économie : au début des années 1980, quand a été lancée la dématérialisation des titres financiers, personne n'y croyait... et pourtant. Cette fois encore, la gauche apporte à un problème à la fois décisif et sous-estimé une réponse cohérente et globale. L'effort, je le crois, mérite d'être salué.

Pierre Moscovici est ministre de l'Economie et des Finances.

LE POINT DEVUE

de Juliette Méadel

Marché du travail : le mauvais procès fait aux juges

En ces temps de croissance faible, d'augmentation du chômage et de dégradation de la compétitivité française, l'heure est à la recherche de bouc-émissaires faciles. Sur le front de l'emploi, les économistes néolibéraux évoquent trop souvent les rigidités du marché du travail français, et en particulier de l'intervention du juge.

Ainsi, dans une étude intitulée « Les juges et l'économie : une défiance française », Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo mènent un véritable procès à charge contre les juges français : structurellement hostiles à l'économie de marché, et incompetents en ce qui concerne la vie des entreprises, ils seraient en partie responsables de la perte de compétitivité de l'économie française. Cette étude, qui présente d'évidentes faiblesses méthodologiques, véhicule un certain nombre d'idées reçues sur lesquelles il me paraît essentiel de revenir.

Le premier reproche régulièrement adressé aux juges, et repris par cette note, est celui de leur incompétence. Rappelons à cet égard que la justice du travail et des affaires obéit à des règles d'organisation et de spécialisation qui relativisent le procès en incompétence régulièrement instruit à l'encontre des magistrats : conseils de prud'hommes pour le droit du travail, tribunaux de commerce pour le droit de la faillite et juge judiciaire pour le droit des sociétés.

La deuxième critique véhiculée par les auteurs porte sur le caractère rigide de la jurisprudence qui serait

un frein au règlement des litiges en droit du travail et en particulier en cas de difficultés économiques de l'entreprise. Pourtant, une analyse objective de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de licenciement économique montre le contraire. Bien sûr, le droit français exige, pour que le licenciement économique soit justifié, un motif économique réel et sérieux. Mais la jurisprudence ménage aussi la liberté de gestion de l'employeur, comme l'illustre par exemple l'arrêt Pages jaunes (2006) qui donne la possibilité

La sécurité juridique est indispensable à l'instauration d'un climat de confiance entre les acteurs.

de licencier par anticipation de difficultés économiques futures, et l'arrêt SAT (2000), qui interdit au juge d'examiner si d'autres solutions que celles retenues par l'employeur auraient permis de sauver un plus grand nombre d'emplois. Enfin, la jurisprudence française est plus souple que celle d'autres pays européens, comme les Pays-Bas ou l'Allemagne.

En réalité, cette étude n'est que le reflet d'un mouvement de pensée qui, depuis une dizaine d'années, tend à remettre en cause le rôle et la légitimité de l'intervention des juges dans l'économie et dans les relations du travail. Si la judiciarisation des relations du tra-

vail n'a pas l'ampleur qu'on lui prête (seulement 2 % des licenciements économiques sont contestés devant le juge), il est clair que le juge ne doit intervenir que lorsque les voies de la négociation sociale et de la concertation ont échoué. Quel est alors le bon équilibre ?

Il faut, d'abord, encourager le dialogue et la négociation entre les partenaires sociaux. A cet égard, l'accord du 11 janvier 2013 qui incite à privilégier la recherche d'une solution négociée, notamment dans le cadre des accords de maintien dans l'emploi, est une réelle avancée.

Ensuite, si la négociation échoue, la procédure de conciliation qui, actuellement, n'aboutit que dans 10 % des cas doit être améliorée. Enfin, si cette dernière ne permet pas de trouver une solution transactionnelle, le recours au juge est alors la seule manière de protéger les droits du salarié, « partenaire faible » du contrat de travail.

Si le rôle du juge dans la vie économique ne doit pas être interrogé en termes de légitimité ou même de compétence, il n'en demeure pas moins qu'il faudra engager une réflexion sur le meilleur moyen d'améliorer le fonctionnement de la justice dans l'économie et dans les relations du travail. La sécurité juridique est indispensable à l'instauration d'un climat de confiance entre les acteurs : c'est cette boussole-là qui doit guider les réformes de la justice économique et sociale.

Juliette Méadel est directrice générale de Terra Nova.

art&culture

Inventaire à la Auster

Philippe Chevilley
pchevilley@lesechos.fr

RÉCIT AMÉRICAIN
Chronique d'hiver

de Paul Auster
Traduction Pierre Furlan.
Actes Sud,
252 pages, 22,50 euros.

Après l'avoir longtemps adulé, les lecteurs français boudaient quelque peu Paul Auster, déçus par des romans moins percutants.

Heureusement, avec « Sunset Park », sorti en 2011, l'écrivain new-yorkais semblait avoir retrouvé son inspiration. Son dernier opus, « Chronique d'hiver », devrait le réconcilier définitivement avec la critique et le grand public. Car cette autobiographie singulière, en forme d'inventaire ému, est une œuvre littéraire de premier plan, un traité d'humanisme moderne, où « Auster » devient enfin « Paul ». Jusqu'ici il avait ouvert son esprit. A soixante-quatre ans, il ouvre son cœur, ne s'abrite plus derrière ses doubles et se met totalement à nu.

Boîte de Pandore

« Chronique d'hiver » est un livre palimpseste. Au premier niveau de lecture, on retrouve la méthode Auster. Pour revisiter son passé, l'écrivain procède par listes : les appartements où il a vécu, les pays où il a voyagé, les kilomètres parcourus, les amours, les blessures, les morts... mais la malle aux souvenirs est boîte de Pandore, chaque objet révèle une émotion, offre une clef pour comprendre, analyser « sa » vie.

Il y a quelque chose de frénétique et de

douloureux dans cette façon de vouloir tout rassembler de soi en 250 pages à peine. Travail de mémoire impressionnant ressuscitant des lieux, des gens, mais aussi des sensations. Auster fait parler son corps

au-delà des années : ses exploits physiques et sportifs, ses émois sexuels adolescents. L'homme devient pays, territoire immense.

Mais ce qu'on préfère dans cet inventaire à la Auster, c'est quand il perd le contrôle, que des éclairs de tristesse ou de bonheur irradient sa prose, sous forme d'anecdotes saisissantes : putain magnifique qui récite du Baudelaire au jeune Américain à Paris ; rasta qui convoque les anges dans un cimetière de voitures... On est bouleversé par le récit poignant de la mort de la mère ; par le coup de foudre qui à uni Paul Auster et Siri Hustvedt, deux écrivains aussi amoureux aujourd'hui qu'hier.

On connaissait Auster le mélancolique, désespéré par l'absurdité du monde et la solitude des hommes. On le découvre apaisé, à l'orée de la vieillesse, prêchant compassion et tendresse. Rien ne saurait faire peur à l'homme qui a aimé, créé et veut mourir « aimable ». « *Dehors l'air est gris, presque blanc, pas de soleil en vue. Tu te demandes combien de matins reste-t-il ? Une porte s'est refermée. Une autre s'est ouverte. Tu es entré dans l'hiver de ta vie.* » ■



A soixante-quatre ans, « Auster » devient enfin « Paul ». Photo Lotte Hansen

Même Poison et chapeaux ronds

Thierry Gandillot
tgandillot@lesechos.fr

ROMAN FRANÇAIS
Fleur de tonnerre

de Jean Teulé.
Julliard, 275 pages,
20 euros.

Il faut faire très attention quand on raconte des histoires aux petites filles. Ça peut leur donner des idées.

Prenez Hélène Jégado, dite Fleur de tonnerre. Enfant, elle a vécu dans la terreur de l'Ankou, l'Ouvrier de la mort. « *Il n'y a rien de pire que l'Ankou*, prévient Anne Jégado, la maman de Fleur de tonnerre. *Se promenant en Bretagne avec sa charette, il a la charge des corps, frappés d'une puissance invisible, de toutes celles, ceux, qu'il fauche sans distinction.* »

Terrorisée, la fillette devenue adolescente se prend pour le bras armé de l'Ankou. Elle aussi, elle ira de bourg en bourg, portant la mort du sud au nord de la Bretagne, depuis son village de Plouhinec. Sa mortelle randonnée passe par Bubry, Séglien, Trédarzac, Guern, Locminé, Auray, Pontivy, Hennebont, Lorient, Ploemeur, Port-Louis, Vannes, pour s'achever sous la guillotine à Rennes. Elle aura laissé derrière elle des monceaux de cadavres, de tous âges et de tous sexes, empoisonnés à la « reusenich » - c'est le nom qu'elle donnait à l'arsenic dont elle pimentait ses soupes aux herbes. Comme l'Ankou, elle tue qui elle croise, n'épargne personne, pas même ses parents.

Jean Teulé poursuit dans la veine qui l'a rendu justement célèbre : se saisir d'un personnage ou d'un drame historique à fort

potentiel sanguinolent ou scandaleux - une chasse à l'homme agrémentée de cannibalisme en Dordogne (« Mangez-le si vous voulez ») ou le massacre de la Saint-Barthélemy

(« Charly9 »), en passant par Rimbaud, Verlaine, Villon ou « le » Montespán. A cela, il ajoute un style bien particulier, blindé d'humour noir, négligeant les anachronismes stylistiques ni les écarts de langage.

Entre contes et Guide vert

On retrouvera tout cela ici, mais de façon un poil laborieuse. On a l'impression que l'auteur du « Magasin des suicidés », récemment porté à l'écran par Patrice Leconte, a travaillé un dictionnaire de breizhoneg dans une main, un recueil de Contes et légendes dans l'autre et un Guide vert dans la troisième - oui, le Teulé est un être fantastique à trois bras. L'abus des dérapages langagiers (« *bordel de merde, chierie de ta race* », page 76) et des citations en breton (« *War ma fé, heman zo eun Ankou drok* », page 11) sentent également le procédé.

Restent de belles scènes poétiques, dramatiques, lyriques ou drolatiques : les naufrageurs pilliers d'épaves, la mort du père de Fleur de tonnerre, les scènes de bordel à Port-Louis ou les pathétiques aventures des Bouvard et Pércuchet de la quête capillaire à l'enseigne de la « Bouclette normande ». Kenavo. ■